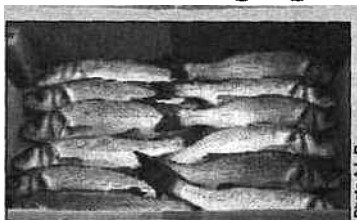


Bar et repos biologique

La F.N.P.P.S.F. s'est engagée résolument

En 2000, la Fédération Nationale des **Pêcheurs Plaisanciers et Sportifs de France** avait déjà rédigé un manifeste, ensuite déposé auprès des instances européennes, dans le but de protéger le bar pendant la période de reproduction. Depuis, cette idée a fait son chemin au point que de nombreux pêcheurs professionnels y sont aujourd'hui eux aussi favorables. Récemment, la F.N.P.P.S.F. a salué l'initiative de quelques grands distributeurs consistant à ne plus commercialiser cette espèce pendant la période



concernée et, dans la foulée, elle a invité aussi les consommateurs à adopter une attitude éco-responsable et à ne plus acheter de bar sauvage pendant

cette même période. Mais tout n'est pas rose !!! Devant le laxisme et l'indolence des pouvoirs publics, la F.N.P.P.S.F. a décidé, comme elle le fait déjà depuis plusieurs années, de s'engager sans attendre la mise en place des mesures qu'elle continue à réclamer. Elle a donc lancé voici quelques semaines un appel à tous ses adhérents et à tous les pêcheurs plaisanciers sportifs ou récréatifs pour qu'ils respectent un repos biologique concernant le bar du 1^{er} février au 15 mars 2010. 🇫🇷